

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS est donné par les présentes, conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), que lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le 6 décembre 2016, à 19 h, à la mairie de l'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes et tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes :

- Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, pour le bâtiment commercial situé au 8001 du boulevard des Galeries-d'Anjou, sur le lot numéro 1 006 195 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone C-505, afin d'autoriser l'utilisation de 6 matériaux de revêtements extérieurs différents sur un mur alors que ledit règlement autorise l'utilisation d'un maximum de 3 matériaux de revêtement extérieur différents par mur et un maximum de 5 pour l'ensemble du bâtiment;
- Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, pour le bâtiment industriel situé au 9750 boulevard des Sciences, sur le lot numéro 3 167 776 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone I-229, laquelle est contiguë à la ville de Montréal-Est, afin d'autoriser en cour avant secondaire l'installation d'un escalier extérieur ouvert donnant accès aux étages supérieurs au rez-de-chaussée, alors que ledit règlement autorise uniquement les escaliers entourés d'un mur;
- Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, pour le bâtiment résidentiel situé au 7711 avenue d'Aubigny, sur le lot numéro 1 114 096 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone H-417, afin d'autoriser une marge latérale existante de 1,77 mètre et une marge avant existante de 3,69 mètres, alors que ledit règlement exige une marge latérale minimale de 2,15 mètres et une marge avant minimale de 4,5 mètres;
- Dérogation mineure au règlement numéro RCA 40 sur le zonage, pour le bâtiment industriel situé au 11 060 boulevard Parkway, sur le lot numéro 1 005 765 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans la zone I-206, laquelle est contiguë à l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, afin d'autoriser l'installation d'un silo en cour avant alors que ledit règlement autorise les silos uniquement en cour latérale ou arrière;

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 15 novembre 2016

La secrétaire d'arrondissement,
Louise Goudreault